

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture
067-216705244-20200828-28-08-2020-AU
Date de télétransmission : 04/09/2020
Date de réception préfecture : 04/09/2020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/08/2020

Conseillers élus : 15
en fonction : 15
présents : 14

Séance du 28 août 2020 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : Mme WEINLING Françoise

Membres présents : MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, M.BLOCH Rémi, MMES DICHTTEL Catherine, KIEFER Perrine, MM.LINK Jean-Claude, LUDWIG Jacky, MMES LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore, PUEL Camille, TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

Membre absent excusé : M.AUGST Frédéric,

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020
- 2) Travaux complémentaires : réhabilitation de logements école
- 3) Acquisition parcelle n°282/21 section 2
- 4) Réglementation de circulation des poids lourds : traverse de Weiterswiller
- 5) Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Hanau-La Petite Pierre
- 6) Acquisition d'un défibrillateur
- 7) DPU
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées
- 9) Divers

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle socio-culturelle au 31,rue Principale à 20h00.

(La configuration de cette salle ne permet en aucune façon d'accueillir du public dans le respect des gestes barrières et de distanciation).

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos (conformément aux dispositions prévues à l'article L 2121-18 du CGCT).

COMPTE – RENDU

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux complémentaires : réhabilitation des logements école

Par délibération adoptée à l'unanimité en date du 16/07/2019 le Conseil Municipal a décidé d'autoriser les travaux de réhabilitation des logements école et a validé le plan de financement, à savoir

Les travaux prévus :

- Isolation extérieure des façades (normes Climaxion).
- Remplacement des menuiseries extérieures (Fenêtres et volets) (normes Climaxion).
- Aménagement des combles avec isolation (normes Climaxion).
- Mise aux normes électriques.
- Aménagement des sanitaires et salle de bains (personnes âgées).
- Mise en place d'un chauffage individuel raccordé au réseau de chaleur existant (chaufferie collective pellets) avec compteur d'énergie individuel.
- Remplacement des portes d'entrée des logements et de la porte d'entrée principale.
- Aménagement de 1 cave/débaras au sous-sol par logement.
- Aménagement de 1 place de parking par logement.
- Aménagement de 1 emplacement jardin par logement (délimité sur la parcelle prévue à cet usage)

Montant prévisionnel des travaux : 300 000,- € TTC. (Mission M.O. comprise).

Plan de financement prévisionnel:

| | |
|----------------------------------|---|
| Montant prévisionnel des aides : | 100 000,- € Aides FSC (Fonds de Solidarité Communal) |
| | 20 000,- € Aides PALULOS |
| | 30 000,- € Aides CLIMAXION |
| | ----- |
| Total des aides prévues : | 150 000,- € |
| Charge communale (Emprunt) : | 150 000,- € |
| | ----- |
| Total | 300 000,- € |

(Ce projet ne bénéficie pas de la récupération TVA pour la Commune).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux complémentaires sont à prévoir en plus de ceux ci-dessus pour l'aménagement total des combles, débouchant sur un appartement 4 pièces/cuisine/SB/WC.

Le Cabinet d'Architecture VALENTIN Jean-Yves 12, rue des Capucins 57400 Sarrebourg qui a été retenu pour le dossier réhabilitation logements école a estimé les travaux à :

- travaux aménagement des combles : 50 000 € HT
- travaux couverture (tuiles, lattes) : 20 000 € HT
- mission complémentaire architecte VALENTIN : 4.400 € HT
- complément pour le BET RUBLE-NICLI pour l'extension chauffage et des réseaux : 1.200 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- l'exécution des travaux complémentaires pour l'aménagement total des combles, débouchant sur un appartement sis 4, rue de l'école,
- de voter le financement ci-dessus,
- de solliciter toutes les subventions dont peuvent bénéficier ces travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents y afférents, y compris la convention APL».

Plan de financement prévisionnel/ travaux complémentaires :

| | |
|--|---------------|
| Montant prévisionnel des travaux : | 70 000,- € HT |
| Honoraires / Mission complémentaire architecte : | 4.400,- € HT |
| Honoraires /Mission BET pour l'extension Chauffage et réseaux : | 1.200,- € HT |
| | ----- |
| | 75.600,- € HT |
| Charge communale (Emprunt) : | 75 600,- € HT |

(Ce projet ne bénéficie pas de la récupération TVA pour la Commune).

Adopté par 13 voix pour, 1 abstention

3) Acquisition parcelle N°282/21 section 2 : entrée du porche côté rue Principale et sortie vers la rue des Juifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la maison située 25, rue Principale a été vendue à M.Mme GALINDO DE LA CRUZ Victor.

M.Mme GALINDO DE LA CRUZ proposent à la commune de céder à l'euro symbolique une partie (entrée du porche côté rue Principale et sortie vers la rue des Juifs), permettant ainsi le passage du porche qui restera ainsi au domaine public, représentant 0ares49ca, cadastrée parcelle n°282/21 section 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser :

- l'acquisition de la parcelle 282/21 section n°2, pour l'euro symbolique,
- Monsieur le Maire à signer l'acte auprès du Notaire de la Petite-Pierre,
- Le règlement des honoraires concernant cette cession.

Adopté à l'unanimité

4) Réglementation de la circulation des poids lourds : traverse de Weiterswiller

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune connaît depuis quelques mois une recrudescence de la vitesse excessive, du nombre de poids lourds et des désagréments liés au bruit des véhicules dans notre commune.

Aux termes de l'article L 2212-2.1^e du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire détient un pouvoir de police qu'il exerce notamment pour tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, et voies publiques.

Aux termes de l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire dispose également d'un pouvoir de police concernant la circulation sur les RN, les chemins départementaux.

Considérant que les caractéristiques de la rue Principale fait d'une succession de virages en pente rendant dangereuse la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes et ne permettent pas le passage et le croisement de véhicules de gros gabarits dans des conditions normales de sécurité (en particulier au niveau du carrefour avec la rue des Roses donnant accès à l'école et empruntée par les enfants et nécessitant des manœuvres par le bus scolaire, dans la succession de quatre virages sans visibilité entre le n°2 et n°29 rue Principale et dont particulièrement les deux virages très étroits entre le n°14 et n°16 rue Principale), et que le transit des véhicules lourds dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 19 Tonnes génère une nuisance importante aux riverains de la RD7 (traverse de la commune).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des pouvoirs de police qu'il exerce un arrêté interdisant la circulation des véhicules lourds dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 19 dans la traversée de la commune RD 7, rue Principale –route de la Petite Pierre (entre les limites d'agglomération) sera dressé et transmis aux différentes administrations.

Le Conseil Municipal en prend acte, et émet un avis favorable.

5) Désignation du représentant de la commune de Weiterswiller à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies* C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de désigner M.WERNER Philippe comme représentant de la Commune de WEITERSWILLER à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Adopté à l'unanimité

6) Acquisition d'un défibrillateur – Salle polyvalente

Monsieur le Maire présente les 5 offres réceptionnées au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à la salle polyvalente avec toutes les fonctions y afférentes, en retenant l'offre de :

- de la société CARDIA PULSE 5, rue de Picardie 67116 REICHSTETT pour un montant de 1.746,00 € H.T soit 2.095,20 € T.T.C,
- maintenance annuelle sur sites (pour 2 DAE) : 299,00 € HT soit 358,80 € TTC,
- autorise le Maire à signer les documents concernant cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

7) DPU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de sa délégation, il a renoncé à exercer, au nom de la Commune, au droit de préemption urbain pour les maisons suivantes :

- Maison : section 2 parcelle 266/208, 15, rue de l'Ecole, 67340 WEITERSWILLER 10 ares 53 ca, propriété de M.RIBEYRE Philippe 30, rue de Madrid 67610 LA WANTZENAU,
- Maison : section 2 parcelles 216/179, 227/217 et 228/217, 16, rue des Garçons 67340 WEITERSWILLER 4 ares 02 ca, propriété de M.Mme LEININGER Jean-Claude, 16, rue des Garçons 67340 WEITERSWILLER.

8) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées

M. le Maire fait part des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Délivrance des concessions suivantes dans le cimetière :
 - * concession n°4211 Mme RIEHL Cindy 1m x 2m / 90 €
 - * concession n°3816 Par UDAF / Mme STEPHAN Marie Madeleine 2m x 2 m / 180 €
- Conclusion d'un contrat aidé 'CUI' Contrat unique d'insertion avec M.EHRET Jean-Luc demeurant 3, impasse du Château pour une durée initiale de 10 mois, avec une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

9) Divers

1/ Lancement de l'étude de programmation et de faisabilité sur l'ensemble des parcelles 9 et 10.

Cette étude concerne la destination future des jardins et espaces verts et de leurs aménagements ainsi que les futures occupations des bâtiments MJC, Salle socio culturelle, presbytère en vue de leur rénovation.

2/ Aménagements et entretien des espaces communs au cimetière.

Les concessions ont une dimension de 1.00 x 2.00 pour une tombe simple, et 2.00 x 2.00 pour une tombe double. Conformément au règlement en vigueur du cimetière, les espaces communs entre les tombes sont engazonnés et entretenus par la commune.

3/ Premiers retours de l'enquête sur le Projet de création d'une épicerie participative.

30% des foyers ont répondu / 98% souhaitent la création de l'épicerie/ 75% sont prêts à donner du temps pour le fonctionnement.

4/ Information sur le projet de création d'une conserverie dans l'ancien atelier municipal.

5/ Information sur le projet d'agrandissement du temple ZEN.

6/ Commission communication.

Préparation du prochain Blättel- Présentation et contenu ;

Voir pour une distribution en version papier du journal SILVERS Actu à destination des seniors.

La séance est levée à 21H45.

Vu pour être affiché le lundi 31 août 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

EICHWALD Claude